

II. Qui sont les délinquants sexuels et pourquoi le sont-ils devenus ?

La question de savoir qui sont les délinquants sexuels est une question éminemment délicate. D'une part, elle renvoie à un souhait latent de les identifier et de les neutraliser a priori et, d'autre part, elle s'avère insoluble vu qu'il n'existe aucun consensus dans la doctrine sur les caractéristiques sociales, biographiques et psychologiques qui seraient propres aux délinquants sexuels.

Les psychiatres, les psychologues et les criminologues tentent régulièrement de construire des typologies, des classifications homogènes des différents types d'abuseurs mais aucune ne fait vraiment l'unanimité. Par ailleurs, l'analyse est encore plus difficile pour les adolescents abuseurs car les faits se mélangent à l'étape de la puberté. Les quelques catégories énumérées ci-dessous ne prétendent pas constituer une typologie, mais esquissent quelques pôles qui permettent de s'y retrouver un tant soit peu dans ce monde hétérogène.

Sur la base de sa longue expérience, le professeur J.-Y. Hayez constate que même en se limitant aux adultes et aux grands adolescents auteurs de délits sexuels, on remarque qu'ils constituent une population très hétérogène. Voici les grands axes de distinction que ce professeur relève parmi les auteurs d'infractions à caractère sexuel :

A. Ils se distinguent d'abord par les caractéristiques facilement observables de leur *modus operandi* : la nature du délit perpétré (abus sur mineur, viol, etc.) ; son association ou non à la violence physique, jusqu'à la torture ou à l'homicide ; son caractère isolé, peu fréquent ou répétitif ; son contexte ; le type de relation qui existe entre la victime et l'auteur (de la terreur à l'amour immature que proposent certains pédophiles), etc.

B. Ils se distinguent aussi par leur fonctionnement intra-psychique.

- Une petite minorité d'auteurs d'abus sont des gens psychologiquement normaux. Pourtant, ils se laissent aller du côté de l'inacceptable. Souvent alors, il s'agit d'un dérapage isolé – qui n'enlève rien à leur responsabilité – ou d'une mauvaise passe de brève durée dans leur vie.
- Beaucoup présentent des troubles psychoaffectifs, répandus dans la population, et pas toujours très intenses. Cependant, pour les atténuer, ils passent par la « solution » d'un délit sexuel, ce que ne fait pas la majorité des gens qui en souffrent. Il s'agit notamment d'un vécu habituel d'infériorité, d'exclusion, d'injustice, d'échec ; d'un vécu de solitude, de non amour ; d'une peur de nouer une relation intime avec un autre adulte ; d'un besoin de satisfaction immédiate des pulsions ; d'un manque de socialisation, etc. La présence de ces souffrances ou de ces immaturités les poussent à chercher d'illusoire compensations en s'imposant sexuellement à un plus faible, en se donnant un plaisir sexuel interdit, en recherchant un amour sexualisé chez un enfant. La consommation d'alcool ou de drogues par ces personnes peut encore diminuer le contrôle d'elles-mêmes et précipiter le passage à l'acte.
- Certains auteurs d'abus (une minorité) ont construit au fil du temps une personnalité, un style de vie stable et cohérent profondément pathologique, à l'intérieur desquels la recherche de toute-puissance, la

cruauté, la négation de l'autre notamment dans le champ sexuel, peuvent prendre place comme des traits de comportements banals à leurs yeux, conformes à leur logique de vie habituelle. Ce sont les personnalités psychopathiques, pour qui il est important de « tordre le cou » à toutes les lois, et les personnalités structurées par la perversité, pour qui il est important de broyer l'autre, même faible et innocent. Quant aux personnalités vraiment délinquantes dans l'âme, amORALES et à la recherche de tous les profits, elles peuvent, sans le moindre scrupule, faire du commerce avec la sexualité des plus faibles. A l'intérieur des troubles de la personnalité, reste enfin le problème des vraies perversions sexuelles, au sens psychiatrique du terme : quand la sexualité se réalise de façon perverse, l'autre – le « partenaire », la victime – ne compte plus le moins du monde comme personne. La seule chose qui compte, c'est la jouissance sexuelle intense que l'auteur trouve en réalisant un scénario ou une activité très précise avec sa victime. L'auteur n'est pas nécessairement violent physiquement, il peut séduire, tromper, mais fondamentalement, il n'accorde aucune importance au bien-être de sa victime, qui n'est qu'un « faire valoir/faire jouir ».

C. Les auteurs de délits sexuels peuvent encore se distinguer à partir de leur dangerosité, c'est-à-dire à partir du risque actuel et futur d'agression grave qu'ils font courir à autrui. Cette dangerosité est elle-même la résultante de plusieurs facteurs, dont voici les principaux :

- La nature de l'acte qu'ils veulent commettre : une caresse n'est en principe pas aussi traumatisante qu'un viol avec violence. Il faut toutefois se garder de se limiter à des analyses superficielles dans ce domaine. Ainsi, toute invitation sexuelle émanant d'un parent à l'égard de son enfant peut avoir un effet très désorganisateur sur celui-ci.
- L'intention par rapport à la victime : la nier, vouloir la faire souffrir ou la détruire, physiquement ou moralement, vouloir l'initier ou l'aimer à la manière immature (et non-acceptable) de certains pédophiles.
- Le potentiel de récidive, la « puissance interne » de la pulsion déviante, la légitimation interne que l'auteur se donne pour continuer sur la même voie.

La personnalité de l'auteur d'infraction à caractère sexuel ne peut donc être réduite à l'acte commis, même si l'abus commis et identifié doit être le point de départ d'une prise en charge sérieuse et concertée, dirigée vers l'auteur et son environnement.

L'étude de la littérature révèle certaines données particulièrement intéressantes si l'on veut tenter de comprendre qui peuvent être les délinquants sexuels. Ces données contrastent parfois fortement avec l'image que l'on se fait a priori des délinquants sexuels.

- Les auteurs d'infractions sexuelles sont essentiellement des personnes de sexe masculin. Diverses études concernant les auteurs majeurs obtiennent des résultats de l'ordre de 96.3% à 99% de faits commis par des hommes. Quant aux auteurs mineurs, les pourcentages sont très similaires.
- Une majorité des cas d'abus sexuels sur mineurs relèvent de la sphère intra-familiale. Il ressort du Rapport 2006 du Délégué général aux droits de l'enfant, intitulé « On garde l'espoir », que 65.9% des allégations d'abus sexuels sont relatives à des abus intra-familiaux. A noter que le Rapport 2005 faisait état d'un chiffre de 75.5%. D'autres études démontrent que dans la plupart des cas, les auteurs connaissent, voire sont très proches de leurs victimes tant majeures que mineures.
- Un grand nombre d'abuseurs sexuels adultes commettent leur premier méfait à l'adolescence. Ainsi, certaines études rétrospectives mettent en évidence que les abuseurs sexuels sont condamnés une première fois vers l'âge de 26 ans ; or, 50% d'entre eux reconnaissent avoir commis des faits dès le début de leur adolescence. Dans son Rapport 2006, le Délégué général aux droits de l'enfant attire l'attention sur la confirmation d'un phénomène nouveau apparu après l'affaire Dutroux, à savoir un nombre non négligeable de dénonciations d'abus sexuels entre mineurs d'âge.
- La théorie du « cycle de l'abus », à savoir l'idée que les délinquants sexuels ont eux-mêmes subi des abus au cours de leur enfance doit être nuancée. En effet, les études menées sur le sujet divergent fortement

et il n'existe à l'heure actuelle aucune preuve du lien simple et direct entre ces deux éléments. La victimisation sexuelle n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante à la délinquance sexuelle. La majorité des agresseurs sexuels n'ont pas été victimes d'abus sexuel et inversement, bon nombre de victimes d'abus sexuel ne deviennent pas des agresseurs. A cet égard, il est piquant de constater que la plupart des victimes d'abus sont des femmes alors que presque tous les agresseurs sont des hommes... de toute évidence, le modèle du cycle de l'abus n'a donc aucune prise sur les femmes.

- On retrouve chez les délinquants sexuels une diversité d'expériences négatives durant l'enfance qui comprennent notamment la violence physique, une supervision parentale trop laxiste, la négligence parentale, la violence familiale, le manque de développement des relations familiales, la perte d'un parent, la victimisation sexuelle. Il faut cependant garder à l'esprit que les expériences d'adversité au cours de l'enfance ne sont pas chose rare dans la population en général et parmi les groupes défavorisés tant au plan matériel que social en particulier. Il importe donc, pour pouvoir valider ces caractéristiques, d'adopter une démarche comparative. Ainsi, l'identification de celles propres aux délinquants sexuels doit forcément passer par des recherches identiques parmi la population des autres délinquants et parmi celle des non délinquants.